

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0288/PR/MEIFP portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

n° 2009-0288/PR/MEIFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Date de publication
19 décembre 2009

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2009

Date du numéro
31 décembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU La loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°3/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

VU La Loi n°135/AN/97/3ème L du 06 mai 1997 portant création de l'OPS

VU La Loi n°154/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant codification du fonctionnement de l'OPS et du régime général de retraite des travailleurs salariés

VU La Loi n°155/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant révision des modalités de contributions d'acquisition des droits à pension, de liquidation des pensions de retraites et des pensions de veuves et d'orphelins des cotisants à la Caisse Nationale de Retraites

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et gestion des établissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et gestion des établissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU Les Lettres de désignation de différents Ministères et des partenaires sociaux

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est composé de douze membres désignés comme suit :I- Membres représentant l'Etat

-
- M. ABDI ELMI ACHKIR, représentant de la Présidence de la République
 - Mme. OULOFA ISMAEL ABDO, représentante de la Primature
 - M. ABDALLAH ALI MOHAMED, représentant du Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle
 - Mme. MARIAM HAMADOU ALI, représentante du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation
 - M. ABDOURAHMAN MOHAMED ABOUBAKER, représentant du Ministère de la Santé. II- Membres représentants les Employeurs :Représentants de l'Association des Employeurs de Djibouti (AED)– M. ABDI FARAH AHMED
 - Mme. HIKMAT DAOUD YOUSOUF. Représentant du Secteur Parapublic– M. ADEN AHMED DOUALEH, Président de l'Autorité des Ports et des Zones Franches.III- Membres représentants les Syndicats des travailleurs et de retraités :Membres représentants les syndicats des travailleurs
 - M. ABDOU SIKIEH DIRIEH, représentant de l'UGTD
 - M. MOHAMED YOUSOUF MOHAMED, représentant de l'UDT. Membres représentants les associations des travailleurs retraités– M. DAHER ISMAEL KAHIN, représentant de l'association des fonctionnaires retraités
 - M. IBRAHIM AHMED KAHIN, représentant de l'association des retraités du secteur privé.

Article 2

Le présent décret, sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République.
